

ILE-DE-FRANCE

à la page

Une mesure de la pauvreté en Ile-de-France en 2000



Revenus

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel dont on ne peut donner une définition unique : elle peut être analysée en termes monétaires, de conditions de vie ou par une approche institutionnelle. L'approche monétaire consiste à considérer comme pauvres les ménages dont les revenus sont inférieurs à un certain seuil. Ce dernier est défini à partir de la distribution des revenus dans une zone géographique donnée. Généralement, il équivaut à la moitié du revenu médian de l'ensemble des ménages.

En 2000, plus d'un ménage sur vingt vivait en Ile-de-France avec moins de 594 euros par mois de revenu par unité de consommation, soit en dessous du seuil de pauvreté national. Cette proportion varie de 5 à 17 % selon le concept retenu pour estimer ce dernier. Quel que soit le mode de calcul, les familles monoparentales et les plus jeunes ménages restent les plus concernés.

En 2000, en France métropolitaine, le seuil de pauvreté s'élève à 594 € mensuels par unité de consommation (UC) : plus de 8 % des ménages ont un revenu mensuel inférieur à celui-ci. La proportion est d'un peu plus de 5 % en Ile-de-France et 9 % en province. Les composantes socio-démographiques de la région capitale expliquent en partie ce faible ratio. Comptant plus de cadres et d'actifs dans des secteurs plus rémunérateurs que les autres régions, la population francilienne déclare en moyenne des ressources plus élevées (voir Source).

Un niveau de pauvreté variant du simple au triple selon le concept retenu

Cependant, un même montant de revenu monétaire ne procure pas le même niveau de vie en province qu'en Ile-de-France où le coût des logements et les charges de transports sont en particulier plus importants. Pour prendre en compte cette situation, on utilise comme référence un niveau de vie calculé sur l'espace régional plutôt que national. Ainsi, le seuil de pauvreté en Ile-de-France s'établit à 788 € mensuels par unité de consommation. La part de ménages pauvres en Ile-de-France apparaît alors deux fois plus importante que lorsqu'elle est estimée à partir du seuil national, 11 % contre 5 % (Figure 1).



INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES



Figure 1 - Ménages pauvres (en %)

Zone géographique	Seuil à 50 % de la médiane	
	métropolitaine	francilienne
En métropole	8	20
En Ile-de-France	5	11
En province	9	
Agglomération parisienne hors Paris	4	11
Ville de Paris	8	12
100 à 2 000 000 hab. hors Ile-de-France	10	

Lecture : 8 % des ménages de métropole déclarent un revenu inférieur à 50 % du revenu médian métropolitain. Ils sont 20 % à avoir un revenu inférieur à 50 % du revenu médian francilien.

Source : Insee, enquête Budget des familles 2000

Faire varier la zone géographique illustre donc le caractère relatif de l'approche de la pauvreté monétaire. Une autre possibilité est de modifier la référence à la distribution des revenus des ménages. Habituellement, l'Insee fixe le seuil à 50 % de la médiane des revenus des ménages. Eurostat choisi 60 %. Avec cette limite, le taux de pauvreté en Ile-de-France serait alors de 17 %, et de 6 % avec un seuil à 40 % (voir Encadrés). Pour quelques euros de plus par UC, un ménage au-dessus du seuil n'aura pourtant pas un niveau de vie très différent de celui d'un ménage pauvre (effet de seuil).

Source

L'enquête quinquennale « Budget des familles » concerne la population des ménages ordinaires résidant en France métropolitaine. Elle vise à reconstituer la totalité des dépenses et des revenus du ménage et recueille des données essentiellement monétaires. 10 305 ménages métropolitains ont été interrogés tout au long de l'année 2000, dont 1 609 en Ile-de-France.

Afin de pouvoir comparer la pauvreté des ménages de structure démographique différente, on considère leur niveau de vie, c'est-à-dire le revenu par unité de consommation (UC). L'échelle d'équivalence utilisée dans cette enquête est celle de l'OCDE où le premier adulte du ménage représente une UC, le second adulte ainsi que les enfants de plus de 14 ans valent chacun 0,5 UC, les enfants de moins de 14 ans pesant chacun 0,3 UC.

Une autre échelle est employée dans les études à partir des données des caisses d'allocations familiales (CAF) ; elle sur-pondère les familles monoparentales (1,2 UC contre 1 par allocataire monoparental), un premier enfant coûtant davantage dans ce type de famille. Elle tient compte des spécificités de la population couverte par les CAF.

Quel que soit le mode de calcul, la pauvreté garde le même visage

Le choix d'un seuil ne modifie en rien la hiérarchie des populations les plus touchées par les phénomènes de pauvreté. Dans la suite de cette étude, le seuil choisi sera toujours celui à 50 % de la médiane soient 594 mensuels par UC pour le seuil national et 788 pour le régional. Quel que soit le seuil de pauvreté retenu, national ou régional, la composition du ménage et l'âge de la personne de référence du ménage restent les facteurs les plus

Figure 2 - Ménages pauvres en Ile-de-France
Taux de pauvreté selon le seuil choisi (en %)

	Médiane métropolitaine	Médiane francilienne		
	Seuil à 50 %	Seuil à 50 %	Seuil à 40 %	Seuil à 60 %
Age de la personne de référence				
Moins de 30 ans	11	19	13	28
De 30 à 59 ans	5	11	5	16
60 ans ou plus	3	8	3	15
Diplôme de la personne de référence				
Non diplômé	10	28	13	42
Diplômé	3	7	5	14
Activité de la personne de référence				
Exerce une activité	2	7	3	12
Inactif	11	21	12	28
Nationalité de la personne de référence				
Français de naissance	3	7	3	12
Etranger ou français par acquisition	16	29	18	43
Nombre de personnes dans le ménage				
Une seule personne	7	13	7	21
Deux personnes	2	7	3	11
Plus de deux personnes	6	12	8	20
Type de famille				
Personnes seules	7	13	7	21
Familles sans enfant	1	5	2	10
Familles avec enfant(s)	5	11	7	17
Familles monoparentales	13	25	14	31
Présence d'une personne au chômage				
Pas de chômeur	4	9	4	15
Présence d'au moins un chômeur	22	37	26	47
Ile-de-France	5	11	6	17

Source : Insee, enquête Budget des familles 2000

discriminants, toutes choses étant égales par ailleurs. En Ile-de-France, 25 % des familles monoparentales et 19 % des ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans déclarent un revenu inférieur au seuil régional (Figure 2).

Les personnes seules, les familles très nombreuses, les ménages comprenant un chômeur (ou plus) et ceux dont la personne de référence est employé ou ouvrier sont également davantage exposés. A l'inverse, les familles sans enfant et les ménages dont la personne de référence est cadre ou a plus de 60 ans sont moins touchés.

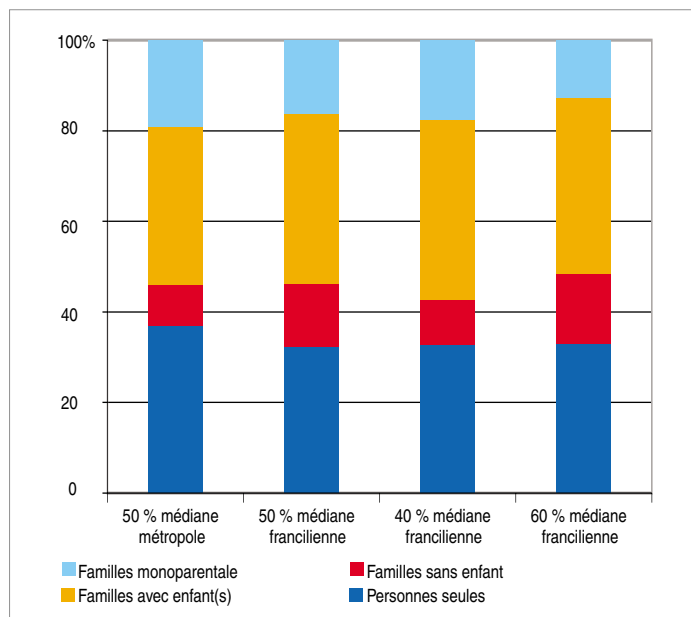
Des ménages à la limite de la pauvreté

Utiliser une référence régionale plutôt que nationale entraîne un doublement de la part des ménages pauvres et de la proportion des familles monoparentales en dessous du seuil. Pour les ménages dont la personne de référence est non diplômée, leur taux de pauvreté est multiplié par 3. La présence d'un chômeur est tout aussi déterminante.

Le changement de seuil affecte à la fois le taux de pauvreté de chaque type de ménages et la structure des ménages pauvres. Choisir le seuil régional, revient à ajouter de nouveaux ménages à ceux dont les revenus sont en dessous du seuil national. Selon le type de ménage, ils sont plus ou moins nombreux à s'insérer parmi les pauvres. Ainsi, les plus jeunes figurent moins fréquemment parmi la population des pauvres si elle est déterminée avec le seuil régional plutôt que national. Au contraire, les plus âgés représentent 17 % des ménages pauvres contre 13 % auparavant. Les familles monoparentales cèdent du terrain au profit des familles sans enfant (Figure 3).

Cette déformation de la population des ménages pauvres provient de leur répartition non uniforme sur l'échelle des reve-

Figure 3 - Sensibilité des résultats au choix du seuil
Structure des ménages franciliens pauvres (en %)



Lecture : les familles monoparentales représentent 19 % des ménages franciliens dont le revenu est inférieur à 50 % du revenu médian métropolitain.
Source : Insee, enquête Budget des familles 2000

Comment mesurer la pauvreté monétaire ?

Plusieurs enquêtes et fichiers permettent d'étudier la pauvreté monétaire : enquêtes Budget des familles, Logement, Revenus fiscaux ou données des allocataires des CAF. Il est difficile de les comparer car la population couverte, la période de collecte et les éléments de revenu pris en compte varient. L'enquête Budget des familles est celle qui cerne le mieux l'ensemble des revenus annuels des ménages. Quelle que soit la source, on retrouve cependant les mêmes ordres de grandeur. Par exemple d'après l'enquête Logement de 2002, entre 11 % et 13 % des ménages déclarent des ressources inférieures au seuil de pauvreté francilien

nus. Ainsi, les ménages de cadres, de professions libérales ou intermédiaires sont moins sensibles au changement de seuil car leurs revenus sont largement supérieurs aux seuils.

Les familles monoparentales plus exposées au changement de seuil

Au sein des ménages pauvres, certaines catégories sont plus éloignées du seuil de pauvreté francilien, leurs revenus étant parmi les plus faibles. Cette plus forte « gravité » de pauvreté se mesure par un écart au seuil : plus il est élevé, plus les ménages sont pauvres. En moyenne, les revenus des ménages pauvres s'écartent de 24 % du seuil régional alors que ceux des personnes seules pauvres s'éloignent de 28 % (Figure 4).

Figure 4 - Intensité de la pauvreté (en %)*
Seuil de pauvreté francilien : 788 € par UC et par mois

	Intensité moyenne
Ménages pauvres franciliens	24
Personnes seules	28
Familles monoparentales	23
Familles sans enfant	21
Familles avec enfant(s)	22
Sans chômeur	22
Au moins un chômeur	28
Personne de référence du ménage :	
Exerce un emploi	18
N'exerce pas un emploi	28
Français de naissance	23
Etranger ou français par acquisition	26
Sans diplôme	21
Certificat, BEP, CAP, BEPC	20
Baccalauréat ou études supérieures	28
Moins de 30 ans	30
De 30 à 59 ans	22
60 ans ou plus	23

*Intensité de pauvreté = (Seuil de pauvreté - Revenu par uc) / Seuil de pauvreté

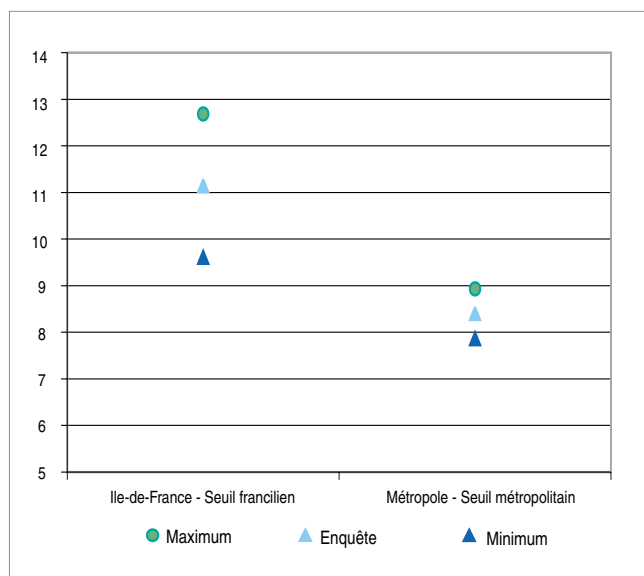
Lecture : l'intensité de pauvreté rend compte de la distance entre le revenu du ménage et le seuil de pauvreté. Par exemple, le revenu des personnes seules pauvres s'écarte en moyenne de 28 % alors que celui de l'ensemble des ménages pauvres franciliens ne s'écarte du seuil que de 24 %.

Source : Insee, enquête Budget des familles 2000

Précision des résultats

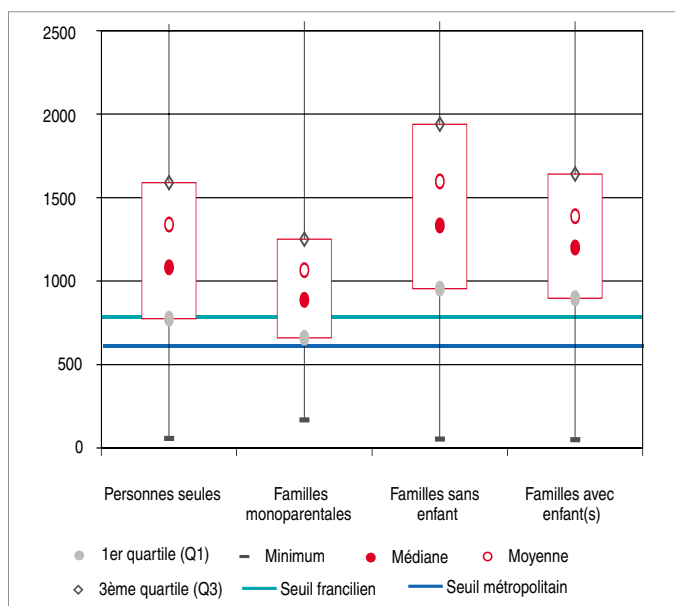
La précision des résultats est d'autant plus réduite que les effectifs observés sont faibles. Par exemple, le taux de pauvreté évalué à 11 % en Ile-de-France a 95 % de risque de se situer entre 9,6 % et 12,7 % (Figure). De fait, les comparaisons avec les enquêtes précédentes sont délicates. Lors des enquêtes de 1989 et de 1994, l'ordre de grandeur obtenu était le même : près d'un ménage sur dix déclarait des revenus inférieurs au seuil de pauvreté. Si la faible précision des enquêtes ne nous permet pas de conclure quant à l'évolution des taux de pauvreté, on peut cependant dire que l'année 2000 était probablement un point bas de la pauvreté. La conjoncture régionale était meilleure que les années précédentes et le chômage au plus bas

Taux de pauvreté et intervalle de confiance (en %)



Source : Insee, enquête Budget des familles 2000

Figure 5 - Distribution des revenus des ménages franciliens
Revenu par unité de consommation et par mois (en €)



Source : Insee, enquête Budget des familles 2000

Les plus pauvres sont les plus jeunes, même les plus diplômés. Cependant, le revenu des étudiants ne tient pas compte des aides versées par la famille. En dehors des ménages dont la personne de référence est inactive, la gravité de la pauvreté des plus jeunes ménages est proche de la moyenne.

Lorsqu'ils sont pauvres, les ménages de retraités le sont moins fortement que les actifs. Leurs revenus, bien qu'inférieurs au seuil de pauvreté, sont tout de même pérennes et plus élevés que ceux des ménages actifs mais au chômage.

Avec un écart au seuil de 23 %, la situation des familles monoparentales paraît moins fragile que ne le suggère leur taux de pauvreté élevé. Cependant, la distribution des revenus de ces ménages est très concentrée autour du seuil. En moyenne, leurs revenus s'écartent moins, qu'ils soient au-dessous ou au-dessus du seuil. A la moindre baisse de leur revenu - ou un relèvement du seuil -, ces ménages pourraient être qualifiés de « pauvres ». Ainsi, le passage d'un seuil national à un seuil francilien amène parmi la population pauvre plus d'une famille monoparentale sur dix (Figure 5).

Corinne MARTINEZ
Service études et diffusion

Pour en savoir plus

Concialdi P. : « Les seuils de pauvreté monétaire : usage et mesure », *La revue de l'IRES*, n° 38, 2002.

« Estimer l'évolution récente de la pauvreté », CERC, *un dossier du CERC*, septembre 2002.

« Une approche de la pauvreté en Ile-de-France », *Insee et Caisses d'allocations familiales d'Ile-de-France*, septembre 2001.

Breuil-Genier P., Pontieux S., Zoyem J-P. : « Profils sur le marché du travail et caractéristiques familiales des actifs pauvres », *Insee, Economie et Statistiques*, n° 349-350, 2001.

Debras B. : « Niveaux de vie en Ile-de-France : accentuation des contrastes », *Insee Ile-de-France à la page*, n° 162, 1998.

Herpin N., Olier L. : « Les familles monoparentales aidées mais fragilisées », *Insee, France Portrait social*, édition 1997-1998, novembre 1997.

INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ETUDES ECONOMIQUES

Direction régionale d'Ile-de-France
7, rue Stephenson - Montigny-le-Bretonneux
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

© Insee 2003

Vente sur place : Insee Info Service

Tour Gamma A - 195, rue de Bercy - 75582 Paris cedex 12 - Tél. : 01 41 17 66 11 - Fax : 01 53 17 88 09

Vente par correspondance : Tél. : 01 30 96 90 99 - Fax : 01 30 96 90 27 - Internet : www.insee.fr/ile-de-france

ISSN 0984-4724 - Dépôt légal : 2^e semestre 2003 - Commission paritaire n° 2133 AD - Code Sage I0322852

Directeur de la publication : Alain Charraud - Comité de rédaction : Brigitte Belloc
Rédacteur en chef : Jean-François Moreaux - Secrétaire de rédaction : Françoise Beauflis
Conception graphique : PAO Insee Ile-de-France - Maquette : Vincent Bocquet - Impression : Comelli
Abonnements : Agnès Vavasseur - Tél. : 01 30 96 90 75 - Fax : 01 30 96 90 67
Tarif : 12 numéros par an - France : 24 € - Etranger : 30 € - Le numéro : 2,2 €